

Le 1<sup>er</sup> février 2013

Mesdames, messieurs,

Suite à la publication hier d'un l'article dans le quotidien Le Devoir, intitulé *Compromis entre Gaz Métro et la Régie de l'énergie*, nous avons jugé nécessaire de faire parvenir ce matin une lettre au Directeur de l'information du journal afin de communiquer d'importantes précisions quant au fonctionnement du processus réglementaire auquel nous sommes assujettis et aux prochaines étapes qui s'inscrivent dans le cadre de notre demande de fixation de notre taux de rendement autorisé.

Vous constaterez à la lecture de ladite lettre qu'il nous semblait nécessaire d'affirmer clairement qu'il n'y a pas eu d'entente, ni même de discussion entre Gaz Métro et la Régie de l'énergie dans ce dossier jusqu'ici. Ces discussions auront plutôt lieu prochainement avec l'ensemble des intervenants dans le cadre d'une audience publique.

Nous espérons que ces clarifications permettront de donner l'heure juste à tous. Gaz Métro croît au processus réglementaire dans lequel l'ensemble des parties prenantes ont un rôle déterminant à jouer. Nous aurons donc ces échanges en toute transparence avec l'ensemble des intervenants lors des audiences prévues le 14 février prochain.

Veuillez accepter nos salutations les plus sincères,



Patrick Cabana  
Vice-président  
Approvisionnement et réglementation  
Gaz Métro

Le 1<sup>er</sup> février 2013

Envoi par courriel [rycarignan@ledevoir.com](mailto:rycarignan@ledevoir.com)  
**LETTRÉ OUVERTE AU JOURNAL LE DEVOIR**

Monsieur Roland-Yves Carignan  
Directeur de l'information  
**Le Devoir**  
2050, de Bleury, 9<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H3A 3M9

Monsieur,

À la suite de la publication hier dans votre quotidien de l'article intitulé *Compromis entre Gaz Métro et la Régie de l'énergie*, nous souhaitons apporter d'importantes précisions quant au fonctionnement du processus réglementaire auquel nous sommes assujettis et aux prochaines étapes qui s'inscrivent dans le cadre de notre demande de fixation de notre taux de rendement autorisé.

Contrairement à ce que peut laisser croire l'article, il n'y a pas eu d'entente ni même de discussion entre Gaz Métro et la Régie de l'énergie dans ce dossier. Qui plus est, le processus d'approbation n'est pas complété et le taux de rendement qui nous sera autorisé pour 2013 n'a pas encore été fixé par la Régie de l'énergie.

Dans les faits, l'application de la Formule d'ajustement automatique (FAA) adoptée l'année dernière par la Régie de l'énergie conduirait, pour 2013, à un taux de rendement de 7,92 % sur l'avoir ordinaire. Ce taux ne pouvant être qualifié de raisonnable selon Gaz Métro, celle-ci a déposé une nouvelle demande de fixation de son taux de rendement. Gaz Métro a donc soumis sa preuve, par écrit, en décembre dernier et demandé de fixer le taux de rendement à la hauteur de 9,3 %. Puis, en janvier 2013, la Régie a fait parvenir une proposition consultative à toutes les parties, notamment aux intervenants, en estimant qu'il pourrait être approprié de suspendre l'application de la FAA et de reconduire le taux de 8,9 %.

En effet, dans sa décision procédurale (D-2013-003) publiée sur son site Internet le 14 janvier dernier, la Régie, préoccupée par les coûts réglementaires associés aux demandes à l'égard de la détermination du taux de rendement du distributeur et pour des raisons d'efficience et d'efficacité, a dit considérer qu'il y a lieu d'adopter une approche adaptée aux circonstances et qui respecte les intérêts à la fois de Gaz Métro et de sa clientèle. Ainsi, pour l'année 2013, la Régie estime qu'il pourrait être approprié de suspendre l'application de la FAA et de maintenir le taux de rendement sur l'avoir de l'actionnaire fixé en 2012, soit 8,90 %.

.../2

La Régie, souhaitant entendre le distributeur et les intervenants sur cette possibilité, a convoqué les parties à une audience qui se tiendra le 14 février 2013. Cette démarche s'inscrit dans la mission de la Régie de l'énergie qui, à titre de tribunal quasi-judiciaire, se doit d'agir avec impartialité et en toute transparence.

Nous espérons que ces précisions clarifient l'état actuel de notre demande de fixation du taux de rendement devant la Régie de l'énergie.

Nous vous remercions à l'avance de l'attention que vous porterez à cette lettre et vous prions d'agréer, Monsieur, nos sincères salutations.

**Marie-Noëlle Cano**

Directrice, Communication et Affaires publiques

Tél. : 514 598-3449